

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PU 2022/3061

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis unique introduite par le **SPW / Direction des Voies Hydrauliques**, ayant son siège social rue Verte 11 à 7000 Mons, en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer la modification du relief du sol au droit d'un terrain à l'aide de terres exogènes sur un terrain sis **rue de la Lanterne à 7034 Obourg**.

Personne à contacter : Ingénieur d'étude – Mme JACQUEMIN Elodie – 0499/11.12.85

Le dossier peut être consulté à l'administration communale Département Environnement et Transition écologique rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons, à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 24/11/2022	Le 30/11/2022	Rue Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 15/12/2022 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand'Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande, conformément à l'article 81 § 2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête, uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.06

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 23/11/2022



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s)Maxime POURTOIS
Echevin en charge de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement.